

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif

Amqui, le 1^{er} mai 2024

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 1^{er} mai 2024 à compter de 16 h à la salle du conseil de la MRC, située au 420, route 132 Ouest à Amqui, sont présents :

M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Patrick Fillion (Saint-Moïse)	M. Martin Landry (Albertville)

tous formant quorum sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, M. Pascal St-Amand, greffier adjoint, ainsi que Mmes Lise Tremblay, Christiane Beaulieu, Nathalie Lévesque, et MM Mario Turbide et Stéphane Pineault sont aussi présents.

Absence : Aucune.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CA 2024-102 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2024

Le quorum étant constaté, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 16 h 02.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CA 2024-103 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2024

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024
4. Gestion financière
 - 4.1. Acceptation de la liste des comptes
5. Communication du service d'évaluation foncière
 - 5.1. Embauche d'un soutien technique en évaluation – Autorisation
6. Communication du service de génie municipal
 - 6.1. Nomination de l'employé # 01-0047 – Décision
7. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 7.1. Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme
 - 7.1.1. Saint-Léon-le-Grand
8. Communication du service de foresterie
 - 8.1. Affichage de poste de préposé à l'entretien du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia – Décision
9. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 9.1. Affichage de postes de lieutenants éligibles – Décision
10. Communication du service de développement
 - 10.1. Offre de services professionnels – Implantation d'une solution de gestion de la relation client (CRM) – Décision
11. Communication du service d'administration
 - 11.1. Renouvellement de l'entente de gestion des constats d'infraction – Décision
 - 11.2. Calendrier des séances ordinaires du comité administratif – Décision
12. Autres sujets
 - 12.1. Prochaine rencontre du comité administratif – Le mercredi 5 juin 2024 à 16 h
13. Période de questions
14. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2024

Résolution CA 2024-104 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Acceptation de la liste des comptes

Résolution CA 2024-105 concernant la liste des chèques pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter la liste des chèques pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 pour un montant de 839 721,43 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CA 2024-106 concernant la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 4 au 30 avril 2024

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 4 au 30 avril 2024 pour un montant de 505 190,88 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

5.1 Embauche d'un soutien technique en évaluation – Autorisation

Résolution CA 2024-107 concernant l'embauche de Mme Sophie Bélanger au poste de soutien technique en évaluation

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu d'autoriser l'embauche de Mme Sophie Bélanger à titre de soutien technique en évaluation ; la date d'entrée en fonction est fixée au 21 mai 2024 et le salaire est celui prévu à l'échelon 4 de l'échelle salariale 2024 de la MRC de La Matapédia pour le poste « Soutien technique ».

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

6.1 Nomination de l'employé # 01-0047 – Décision

Résolution CA 2024-108 concernant la nomination de l'employé # 01-0047 à titre d'ingénieur municipal-chargé de projet

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'autoriser la nomination de l'employé # 01-0047 à titre d'ingénieur municipal-chargé de projet en date du 29 avril 2024, au taux horaire fixé selon la catégorie d'emploi « ingénieur municipal-chargé de projet » à l'échelon 2 de l'échelle salariale 2024 de la MRC de La Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

7.1 Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme

7.1.1 Saint-Léon-le-Grand

Résolution CA 2024-109 **concernant un avis sur la conformité du règlement numéro 368-24 de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand**

Considérant que le 12 février 2024 le conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a adopté le règlement numéro 368-24 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 225) et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 109.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que selon les dispositions de l'article 109.7 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

Considérant que ledit règlement a pour objet d'identifier au plan d'urbanisme les îlots de chaleur urbains et d'en décrire les mesures d'atténuation;

Considérant que le règlement numéro 368-24 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'approuver le règlement numéro 368-24 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 225) et d'autoriser le greffier adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CA 2024-110 **concernant un avis sur la conformité du règlement numéro 369-24 de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand**

Considérant que le 12 février 2024 le conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a adopté le règlement numéro 369-24 modifiant le règlement de zonage numéro 227 et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

Considérant que ledit règlement a pour objets d'établir des normes visant à atténuer les effets nocifs des îlots de chaleur urbains;

Considérant que l'analyse permet de conclure que le règlement numéro 369-24 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu d'approuver le règlement numéro 369-24 modifiant le règlement de zonage numéro 227 et d'autoriser le greffier adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

8.1 Affichage de poste de préposé à l'entretien du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia – Décision

Résolution CA 2024-111 **concernant le lancement d'un appel de candidatures pour le poste de préposé à l'entretien du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia**

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyé par M. Marcel Belzile, il est résolu d'autoriser l'affichage afin de combler le poste de préposé à l'entretien du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

9.1 Affichage de postes de lieutenants éligibles – Décision

Résolution CA 2024-112 concernant l'affichage de postes de lieutenants éligibles au service de protection incendie et d'organisation de secours

Considérant que le conseil de la MRC a nommé trois lieutenants en janvier 2024 (résolutions CM 2024-025, CM 2024-026, CM 2024-027);

Considérant que le conseil de la MRC a autorisé l'affichage de trois postes de lieutenants en janvier 2024 (résolution CM 2024-030);

Considérant que six postes de lieutenants éligibles sont vacants;

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu que le comité administratif de la MRC de La Matapédia autorise l'affichage de six postes de lieutenants éligibles selon les dispositions prévues à la convention intervenue entre la MRC de La Matapédia et le Syndicat canadien de la fonction publique-Section locale no 5489.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

10.1 Offre de services professionnels – Implantation d'une solution de gestion de la relation client (CRM) – Décision

Résolution CA 2024-113 concernant l'octroi d'un mandat pour de l'accompagnement dans l'implantation d'un système de gestion des données clients (CRM)

Considérant que le service de développement doit faire une gestion efficiente de ses données clients dans le cadre de ses activités courantes;

Considérant que le service de développement doit tenir à jour continuellement les répertoires en ligne de son site web lamatapedia.ca;

Considérant que le service de développement doit tenir à jour annuellement des répertoires d'entreprises destinés aux visiteurs et aux citoyens;

Considérant que Cofinia Conseil a déposé une offre de services, que la firme possède l'expertise en implantation de CRM de la suite Zoho, et que la firme travaille déjà avec Tourisme Gaspésie et Tourisme Bas-Saint-Laurent;

Considérant que les fonds sont disponibles grâce à l'avance Accès Entreprise Québec qui permet notamment de financer l'implantation de CRM;

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu :

- D'accepter l'offre de services de Cofinia Conseil au montant de 9 760.00 \$ plus taxes;
- D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à agir comme signataire de l'entente à intervenir avec le fournisseur.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

11. COMMUNICATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION

11.1 Renouvellement de l'entente de gestion des constats d'infraction – Décision

Résolution CA 2024-114 concernant le renouvellement de l'entente de gestion des constats d'infraction – Cain Lamarre

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'accepter la proposition de tarification de Cain Lamarre pour les constats d'infraction au *Code de la sécurité routière* et à la réglementation municipale qui sont contestés devant la cour au tarif horaire de 180 \$ / heure pour une durée d'une année, avec possibilité de renouvellement sur entente des parties.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

11.2 Calendrier des séances ordinaires du comité administratif – Décision

Résolution CA 2024-115 **concernant le calendrier et le déroulement des séances ordinaires du comité administratif**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu de mener une réflexion quant à l'horaire, au calendrier et au déroulement des séances ordinaires du comité administratif.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

12. AUTRES SUJETS

12.1 Prochaine rencontre du comité administratif – Le mercredi 5 juin 2024 à 16 h

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 5 juin 2024 à compter de 16 h.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CA 2024-116 **concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu de lever la séance à 17 h 01.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint